

Pour recevoir gratuitement tous les mois la Lettre de la Direction générale des entreprises : www.industrie.gouv.fr/abonnementlettre

DOSSIER : 67 PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Un nouvel outil de politique industrielle au service de la compétitivité.

Voir p. 2 et 3.



François Loos
ministre délégué
à l'industrie

Polytechnicien, Ingénieur du corps des mines, François Loos a commencé sa carrière au ministère de l'industrie, en province et en administration centrale. Il est ensuite entré dans le secteur privé. Les responsabilités qu'il a exercées dans l'industrie l'ont amené à appréhender les enjeux et la pratique quotidienne des entreprises de toutes tailles.

Ancien député et vice-président du conseil régional d'Alsace, il a été Ministre délégué au commerce extérieur de juin 2002 à mai 2005. À ce poste, il a multiplié les voyages à l'étranger afin d'accompagner les PME dans leur démarche de conquête de nouveaux marchés.

Les prochains dossiers de la Lettre de la Direction générale des entreprises : Les technologies de l'environnement, TIC et PME, l'Inde.

ÉDITORIAL

Investir, innover, améliorer la productivité, faire face à la concurrence : aujourd'hui, les entreprises françaises sont confrontées à de nombreux défis. Je continuerai à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour leur permettre de les relever.

Compétitivité d'abord : nous venons de mettre en place des pôles de compétitivité. Ces groupements d'entreprises, de laboratoires de recherche et d'organismes de formation sont destinés à être les meilleurs dans leur catégorie grâce à des efforts de R&D ambitieux. Ils rendent la France plus attractive pour les entreprises des secteurs concernés. L'État consacrera à ce nouvel outil de politique industrielle un effort financier important : 1,5 milliard d'euros sur trois ans.

Pour inciter les petites et moyennes entreprises à exploiter toutes les possibilités des technologies de l'information et de la communication, nous préparons un Plan d'action TIC-PME 2010 doté d'un budget de 7 millions d'euros. Les entrepreneurs peuvent d'ailleurs consulter un site internet dédié au lancement de l'appel d'offre.

L'année 2006 verra également la relance d'actions collectives visant à mettre en place des outils fédérateurs qui bénéficieront à de nombreuses entreprises.

Je tiens beaucoup à la diffusion de l'Innovation.

Les grands projets innovants associant laboratoires publics, PME et grands groupes industriels ont besoin de financements à leur mesure. L'Agence de l'innovation industrielle les leur

apportera. Elle complète le nouveau dispositif national de soutien à l'innovation qui comprend aussi le groupe Oséo, le fonds de compétitivité des entreprises géré par le ministère de l'industrie et l'Agence nationale de la recherche.

La France soutient les actions de l'Union européenne en faveur de la R&D, en particulier celles du 7^{ème} Programme cadre de recherche et développement technologique (PCRDT). Elle participe à l'initiative EUREKA qui appuie le développement et l'exploitation en commun de technologies novatrices par les entreprises et les instituts de recherche de ses 35 pays membres. Le régime communautaire des aides à la R&D va être révisé ; je veillerai à ce qu'il devienne encore plus efficace et dynamique.

En outre, les entreprises sont des acteurs essentiels du développement durable, de l'éco-conception des produits et du management environnemental. Nous soutenons leurs efforts ; une aide administrée par les Drire leur facilite désormais la création de postes de spécialistes en environnement. Concernant les pôles de compétitivité, je salue à cet égard les Pôles « chimie environnement » qui se spécialisent dans la recherche de technologies propres dans le domaine de la chimie.

L'emploi et la richesse de notre pays dépendent directement des entreprises. Ma priorité est de favoriser leur développement et leur compétitivité, qui passe par l'innovation.

François Loos
Ministre délégué à l'Industrie

EN BREF

Loi pour la confiance et la modernisation de l'économie

La loi du 26 juillet comporte des mesures fiscales destinées à inciter les grandes entreprises à participer au financement des projets développés par les organismes de recherche et les PME innovantes. Elle prévoit ainsi des crédits d'impôt à hauteur de 25 % pour les entreprises qui prendront des participations dans des PME innovantes, et de 65 % pour celles qui financeront les programmes de recherche de PME ou d'organismes et d'établissements publics de recherche. Ces mesures sont limitées au 31 décembre 2005.

> www.legifrance.gouv.fr

> caroline.mischler@industrie.gouv.fr

Droit des faillites et sauvegarde des entreprises

La loi de sauvegarde des entreprises du 26 juillet 2005 modifie en profondeur le droit des entreprises en difficultés : elle privilégie la prévention en renforçant la négociation à l'amiable avec les créanciers dans un cadre juridique sécurisé inspiré du «chapter 11» américain, encourage les cessions partielles d'activité dans un but de restructuration et de sauvegarde de l'entreprise, simplifie les procédures de redressement judiciaire et institue une liquidation simplifiée pour les TPE. Elle adapte en outre les sanctions afin d'accorder une seconde chance aux débiteurs malchanceux. La loi sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2006.

> www.legifrance.gouv.fr

> annie-claude.selvi@industrie.gouv.fr

Directive RoHS : la DGE lance une enquête auprès des entreprises

La directive européenne RoHS limite l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Elle a été transposée en France par un décret du 20 juillet 2005 qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2006. En s'appuyant sur le réseau des Drire, la Direction générale des entreprises a lancé une enquête destinée à répertorier les entreprises concernées, identifier celles qui ont des difficultés d'adaptation et évaluer l'étendue de leurs besoins, avant de prendre si nécessaire les mesures les plus appropriées. Les entreprises qui souhaitent répondre à cette enquête peuvent le faire d'ici le 25 novembre sur www.industrie.gouv.fr/pratique/enquete-rohs.html

> thierry.rimbon@industrie.gouv.fr

LE DOSSIER

67 pôles de compétitivité

par Fabrice Leroy, chef du groupe projet Pôles de compétitivité, Direction générale des entreprises

La Direction générale des entreprises contribue activement à la mise en place de ce nouvel outil de politique industrielle.



Les pôles de compétitivité sont l'un des instruments majeurs de la nouvelle politique industrielle engagée par le Gouvernement. Leur création a fait l'objet

d'un appel à projets décidé lors du Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIADT) du 14 septembre 2004 et lancé début décembre 2004.

Les projets de pôles de compétitivité devaient répondre à quatre exigences :

- créer des richesses nouvelles à forte valeur ajoutée et des emplois qualifiés ;
- se positionner sur des marchés mondiaux caractérisés par un fort potentiel de croissance ;
- s'appuyer sur des partenariats forts entre les acteurs ;
- définir les objectifs et les moyens d'une stratégie efficace de développement économique et de recherche de l'innovation.

Les pôles supposent des règles de gouvernance, dont le contenu est laissé à l'initiative des acteurs. Par exemple, l'acceptation de nouveaux participants dans un pôle dépend d'un accord entre eux et non d'une décision administrative – même si les pouvoirs publics sont partenaires de cet accord, notamment à travers les dispositifs de soutien.

Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité ?

Un pôle de compétitivité est la réunion, sur un espace géographique donné, d'entreprises, d'unités de recherche publiques ou privées et de centres de formation engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants.

La mise en réseau des entreprises, des centres de recherche et des organismes de formation est indispensable à la mobilisation du potentiel d'innovation national. Les pôles de compétitivité exploitent les

6 pôles mondiaux

- **Aéronautique, espace, systèmes** : aéronautique, systèmes embarqués, Midi-Pyrénées, Aquitaine
- **Lyonbiopole** : virologie, Rhône-Alpes
- **MediTech Santé** : santé, Île-de-France
- **Minalogic** : micro et nanotechnologies, Rhône-Alpes
- **Solutions communicantes sécurisées** : puces et outils logiciels pour systèmes d'échanges d'informations sécurisés multi-usages, Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **System@tic Paris Région** : logiciels et systèmes complexes, Île-de-France

9 pôles à vocation mondiale

- **Chimie-environnement Lyon** : chimie, Rhône-Alpes
- **Image, multimédia et vie numérique** : multimédia, Île-de-France
- **Images et réseaux** : électronique et télécommunications, Bretagne
- **Industries et agro-ressources** : utilisation non-alimentaire de produits agricoles, Champagne-Ardenne, Picardie
- **Innovations thérapeutiques** : molécules, chirurgie non invasive, Alsace
- **Mer** : mer, Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Pôle i-Trans** : construction ferroviaire, Nord-Pas-de-Calais
- **Mer** : mer, Bretagne
- **Végétal spécialisé** : semences, Pays de la Loire
- **et 52 autres pôles dont 32 suivis par la DGE**

relations de proximité pour tisser ces réseaux.

Leur labellisation permet de définir les priorités sur lesquelles seront concentrés les moyens de l'État (Fonds de compétitivité des entreprises, actions collectives des Drire, intervention des autres ministères), des agences (Agence nationale de la recherche, Agence de l'innovation industrielle, Oséo Anvar), de la Caisse des dépôts et consignations et de la Datar. Les collectivités territoriales ont également vocation à appuyer cette stratégie qui devrait avoir un effet d'entraînement important pour le développement local.

Une mobilisation exceptionnelle de tous les acteurs concernés

L'appel à projets clos le 28 février a suscité 105 réponses, beaucoup plus que prévu. Il a manifestement catalysé les énergies en faisant remonter les idées des acteurs locaux, qui ont discerné des possibilités de pôles encore non identifiés. Les dossiers présentés étaient pour nombre d'entre eux de très grande qualité, même s'ils ne satisfaisaient pas tous à l'ensemble des critères fixés.

C'est pourquoi le Gouvernement, lors du CIADT du 12 juillet, a distingué 6 pôles de compétitivité mondiaux, 9 pôles à vocation mondiale et 52 autres pôles. Certains projets de pôles, proches les uns des autres par leur géographie et leurs objectifs et, pour d'autres, par la concentration des travaux sur des thématiques jugées prioritaires ont été incités à se regrouper ou se rapprocher.

Les six pôles mondiaux répondent très précisément aux critères du cahier des charges. Les autres n'ont pas – ou pas encore – une visibilité mondiale aussi forte.

Les grandes dates

- **14 septembre 2004** : le CIADT engage la politique des pôles de compétitivité
- **25 novembre 2004** : une circulaire du Premier ministre lance un appel à projets de création de pôles
- **28 février 2005** : date limite de dépôt des projets auprès des préfets de région
- **12 juillet 2005** : le CIADT labellise 67 pôles de compétitivité
- **15 octobre 2005** : le CIADT valide les contrats cadres des pôles

Certains pôles intègrent des acteurs « incontournables » de l'innovation. Mais des entreprises moins familières des dossiers de R&D collaborative ont, elles aussi, piloté des projets remarquables. Quant aux collectivités locales, beaucoup se sont fortement impliquées dans l'animation des projets.

Des acteurs de premier plan – voire d'envergure mondiale – étaient parfois peu connus de leur environnement proche alors même que des coopérations fructueuses étaient

envisageables. Industrie, recherche et enseignement ont mieux pris conscience de la synergie qui pouvait naître de leurs coopérations. Ces pôles permettront de renforcer les positions de l'industrie française en accentuant les efforts de recherche et développement et en les rendant plus efficaces. Ils joueront un rôle majeur pour l'attrait industriel de la France.

Contact

- fabrice.leroy@industrie.gouv.fr,
- ivan.faucheux@industrie.gouv.fr
- michel.ferrandery@industrie.gouv.fr

Pour en savoir plus

- www.industrie.gouv.fr/portail/politiques/index_polecompet.html

Au sommaire :

- Les différents pôles de compétitivité
- Les enjeux
- Les étapes
- L'accompagnement de l'Etat
- Les pôles de compétitivité en Europe

Un appel à projets bien ciblé

Entretien avec Jean-Charles Djelalian, chef de la division développement industriel, Drire Provence Alpes Côte d'Azur (Paca)*

Avec huit pôles de compétitivité, dont un mondial, un à vocation mondiale et un inter-régional, la région Paca présente tous les cas de figure et affiche un dynamisme exemplaire.



Pourquoi la région Paca compte-t-elle autant de pôles de compétitivité ?

L'idée même des pôles était en germe dans certaines expérimentations conduites en Paca depuis quelques années, notamment grâce aux actions collectives portées par la Drire. Je pense en particulier à l'initiative Cim Paca destinée à mutualiser des moyens humains et matériels pour des projets de R&D communs en microélectronique. Une démarche analogue était en cours dans des secteurs comme les technologies marines ou l'optique.

Comment votre Drire a-t-elle relayé l'appel à projets ?

Au lendemain du CIADT de septembre 2004, nous avons organisé avec la préfecture de région une communication sur le futur appel à projets, en liaison avec la délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT), Oséo Anvar et le conseil régional. Dès la publication du cahier des charges, un gros travail a été engagé pour aider les partenaires à s'organiser. Certains y étaient déjà bien

préparés, autour d'un porte-drapeau reconnu. Ailleurs, les pouvoirs publics ont dû s'impliquer davantage pour défendre l'intérêt général. Au sein de la Drire, un chargé de mission a été désigné comme interlocuteur unique d'un pôle. Il a veillé en permanence à préserver les équilibres géographiques au sein de la région et entre les différents acteurs.

Avez-vous été surpris par certains projets ?

Certains dossiers étaient d'une grande qualité. Inversement, un projet de pôle sur le papier très prometteur n'a pas été retenu par le CIADT car le dossier révélait une mobilisation insuffisante des acteurs. Un autre projet a été écarté car il n'avait pas la taille critique ; pourtant, intégré à un autre pôle, il engendrera des retombées positives inattendues.

Qu'est-ce qui a le mieux fonctionné dans la procédure ?

Le cahier des charges était vraiment bien fait : il imposait aux pôles d'explicitier leur stratégie, leur gouvernance et leurs projets de R&D – de se poser les bonnes questions. Et la brièveté des délais a obligé les acteurs à aller à l'essentiel, en laissant de côté les sujets mineurs qui paralysent souvent les débats. L'appel à projets

a ainsi permis d'accomplir en trois mois une démarche qui sans lui aurait demandé beaucoup plus de temps.

Quelles vont être vos priorités à présent ?

Nous devons accompagner les porteurs de projets dans la construction et la structuration des pôles, la rédaction des contrats-cadre qui seront passés entre les pôles, l'Etat et les collectivités territoriales. Ensuite, participer à l'ingénierie financière et à la coordination des différents dispositifs publics d'intervention.

Organiser le financement des projets des pôles demande du temps. Les grandes entreprises peuvent s'en accommoder. Pas les PME. Il faut veiller aussi à l'implication des laboratoires et des centres de formation, qui n'ont pas forcément discerné au cours de l'appel à projets tout ce qu'ils pouvaient en attendre. Enfin, il conviendra d'attirer et de développer les meilleures compétences.

** Cette fonction est désormais assurée par Antoine Gras ; depuis le 1^{er} octobre, Jean-Charles Djelalian est expert national auprès de la Commission européenne, Direction générale de la concurrence.*

EN BREF**Le Sessi fait salon à Batimat**

Le salon international de la construction Batimat (www.batimat.com) se tiendra du 7 au 12 novembre au parc des expositions de la Porte de Versailles. A cette occasion le Sessi fera paraître un dossier économique sectoriel sur les secteurs fournisseurs du bâtiment. Ce document sera disponible sur le stand du Sessi (Hall 7) et en ligne.

- > www.industrie.gouv.fr/sessi
- > jean-marc.cholet@industrie.gouv.fr et jean-pierre.doffin@industrie.gouv.fr

Rencontres de la propriété industrielle

Les 5^{es} Rencontres de la propriété industrielle auront lieu les 24 et 25 octobre au Palais des congrès de Paris. Leur thème : La propriété industrielle, levier de croissance pour les PME-PMI, levier de réussite pour les leaders mondiaux. François Loos prononcera le discours d'ouverture de la seconde journée consacrée au thème « Levier de réussite à l'international ». Cette manifestation est organisée par la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle.

- > www.pi2005.fr
- > remy.oudart@industrie.gouv.fr

Comité mixte franco-thaïlandais sur les TIC

La 5^e réunion du Comité mixte franco-thaïlandais sur les TIC se tiendra à Paris les 21 et 22 novembre prochain. À l'ordre du jour : le nouveau cadre réglementaire thaïlandais, le e-gouvernement, les pôles de compétitivité, le e-learning, les jeux multimédia et les nouvelles technologies (RFID, WiMax, WiFi...). Les entreprises qui souhaitent participer à ces travaux et rencontrer les acteurs thaïlandais peuvent contacter Brigitte Schars.

- > www.telecom.gouv.fr
- > brigitte.schars@industrie.gouv.fr

Les marques à Bordeaux

Empreintes, le forum international de la marque, aura lieu à Bordeaux les 20 et 21 octobre ; ses précédentes éditions datent de 2001 et 2003. Au cours de 24 conférences et ateliers, les industriels de l'équipement de la personne pourront appréhender les mouvements qui « font et défont » les marques, comparer leurs pratiques et choisir les bons outils d'analyse. François Loos participera à ce forum.

- > www.empreintes.com
- > marie-louise.morvan@industrie.gouv.fr et corine.martinez@industrie.gouv.fr

NOS PUBLICATIONS**Tableau de bord de l'innovation**

Ce document de référence établi par le Sessi deux fois par an dresse à travers 19 indicateurs le bilan de l'innovation technologique en France. Sa 13^e édition met en évidence plusieurs évolutions positives au 2^e semestre 2004 : confirmation de la reprise de l'activité des secteurs technologiquement innovants, création d'entreprises dans ces secteurs en hausse de plus de 21 % par rapport à 2003, progression de 19 % des fonds investis dans le capital risque, développement rapide de l'utilisation des nouvelles technologies par les particuliers.

- > www.industrie.gouv.fr/observat/innov/pdf/tbi13.pdf

Les fournisseurs de l'automobile en chiffres

Le Sessi, en partenariat avec les organisateurs du salon Equipauto, diffuse gratuitement une étude économique sur les secteurs industriels fournisseurs de l'automobile. Elle est en ligne.

- > www.industrie.gouv.fr/sessi
- > joel.bocher@industrie.gouv.fr et jean-marc.cholet@industrie.gouv.fr

Les partenariats des groupes industriels

82 % des entreprises de groupes industriels s'organisent autour d'un système de coopération : Les relations intragroupe sont plus coopératives et plus durables, les collaborations extérieures plus souples. Le partenariat répond à différents besoins : pallier un manque de compétences, rechercher de nouveaux marchés ou plus de flexibilité. 4 pages des statistiques industrielles, n°206.

- > www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/4pages/pdf/4p206.pdf
- > elisabeth.kremp@industrie.gouv.fr

L'industrie manufacturière en 2004

Selon les premiers résultats de l'enquête annuelle d'entreprise, le chiffre d'affaires des entreprises de 20 salariés et plus a augmenté de 4,1 % en valeur (+ 2,6 % en volume), les exportations de 5,7 %. La reprise a été nette dans les secteurs producteurs de biens intermédiaires et de biens d'équipement. Les investissements se sont contractés légèrement (- 1,9 %). 4 pages des statistiques industrielles, n°207.

- > www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/4pages/pdf/4p207.pdf
- > pierre.montagnier@industrie.gouv.fr

RÉSEAUX ET APPELS A PROJETS**TIC PME 2010**

Les entreprises françaises ne consacrent que 20 % de leurs investissements aux technologies de l'information et de la communication (contre 40 % aux Etats-Unis). Cet appel à projets incite les PME à renforcer leur compétitivité avec l'aide des TIC. Il vise à :

- soutenir la mise en place d'outils communs dans les entreprises d'une même filière et permettant la création de « chaînes numériques »,
- favoriser la normalisation et la standardisation des formats d'échanges entre les outils des différentes filières,
- soutenir localement, avec l'aide des Drire et des CCI, des actions d'assistance à maîtrise d'ouvrage destinées à intégrer les TIC dans les processus internes des entreprises et dans les relations avec leurs clients et fournisseurs.

Le programme est doté d'un budget de 7 millions d'euros. La date limite de dépôt de déclarations d'intention est fixée au 2 novembre 2005 à 18h.

- > www.telecom.gouv.fr/tic-pme2010
- > tic.pme2010@telecom.gouv.fr et bernard.plainfosse@industrie.gouv.fr

eContentplus

L'appel à propositions communautaire eContentplus concerne des actions indirectes destinées à rendre les contenus numériques plus accessibles, plus utilisables et plus sûrs. Date limite : 24 novembre. Pour favoriser la participation d'acteurs français, une liste d'entreprises potentiellement intéressées est mise à la disposition des porteurs de projets étrangers. Pour figurer sur cette liste, s'adresser à Jean-Edouard Roux à la direction du développement des médias ou Patrick Schouller à la DGE.

- > www.telecom.gouv.fr/econtent
- > jean-edouard.roux@ddmedias.pm.gouv.fr et patrick.schouller@industrie.gouv.fr

Safer Internet Plus

Lutter contre les contenus illicites sur internet, traiter les contenus non désirés, promouvoir un environnement plus sûr, sensibiliser le public, tels sont les objectifs de cet appel à propositions de l'Union européenne. Date limite : 24 novembre.

- > <http://europa.eu.int/saferinternet>